

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Délibération : **2023-04-43**
OBJET : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
« LES PAPIERS DE L'ESPOIR »**
Nomenclature : 1.3.4

En exercice : 26 Le onze avril deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trente et un mars deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Présents : 22

Pouvoirs : 4

Absents : 0

Votants : 26

Délibération comportant :

Annexe –
RENOUVELLEMENT DE
LA CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION LES
PAPIERS DE L'ESPOIR

Les membres présents en séance :
Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Alizée GUIBERT, Frédéric CHAPEAU, Augustin MOULINAS, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Christian CORDEIRO, Fabien MENEGHETTI.

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Mickaël MENDES donne pouvoir Jean-Marc COLOMBAT, Gil RANNOU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER.

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Jean-Marc COLOMBAT

Vu l'article 2121-29 du Code de Gestion des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-annexé,

La collectivité bénéficie actuellement d'une prestation du Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour la gestion et le tri de ses archives. Cette prestation a permis de recenser de nombreux documents à conserver et les documents dépourvus d'un intérêt administratif et historique destinés à l'élimination.

L'association « Les Papiers de l'Espoir » propose de transporter ces supports vers un centre de gestion des déchets agréé. Cette prestation est réalisée mais nécessite de renouveler la convention de partenariat.

Sa durée est de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

Le papier collecté est revendu à des entreprises spécialisées dans le recyclage. Les fonds ainsi dégagés financent des projets humanitaires et éducatifs en France et dans les pays en développement.

Au travers de son soutien à l'association, la collectivité contribue à une démarche exemplaire en matière de solidarité et d'environnement.

Vu l'avis de la commission « Vie Associative, Sportive, Culturelle, Tourisme » du 29 mars 2023,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- D'APPROUVER le projet de convention ci-annexé,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 11 avril 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,
Frédéric CHAPEAU

